

Ce document définit la méthodologie pour la réalisation des mesures acoustiques pour les bâtiments d'habitations neufs en France métropolitaine. Utilisé notamment dans le cas de la réglementation relative à l'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique des bâtiments d'habitation neufs, ce guide fournit une méthode de planification des mesures et décrit certains aspects des mesurages in situ.

---



Ce document définit la méthodologie pour la réalisation des mesures acoustiques pour les bâtiments d'habitations neufs en France métropolitaine. Utilisé notamment dans le cas de la réglementation relative à l'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique des bâtiments d'habitation neufs, ce guide fournit une méthode de planification des mesures et décrit certains aspects des mesurages in situ.

Le guide de mesures acoustiques précise les différentes exigences réglementaires et normatives à prendre en compte lors de la réalisation de mesures acoustiques dans les bâtiments d'habitation. Il définit une méthodologie pour la réalisation des mesures acoustiques pour les bâtiments en France métropolitaine, lorsque la réglementation fait référence au présent guide. Ce qui est notamment le cas de la réglementation relative à l'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique des bâtiments d'habitation neufs. Le guide comporte un modèle de rapport détaillé de mesures acoustiques, rapport requis par cette réglementation. Voué à la vérification de la cohérence ou de la noncohérence des mesures acoustiques réalisées par rapport aux exigences réglementaires, le guide fournit une méthode de planification des mesures et décrit certains aspects des mesurages in situ. Le choix des documents demandés, la sélection des logements et la définition du nombre de points à vérifier sont, quant à eux, laissés à l'appréciation de chaque professionnel. Le guide de mesures acoustiques est accompagné d'un certain nombre de documents type qui faciliteront la tâche des opérateurs, aussi bien lors de la préparation des mesures acoustiques que lors de la rédaction du rapport associé.

[Guide de mesures acoustiques – Version août 2014 – 57 pages – Site du ministère chargé de la construction](#)